



# Convention d'engagement de bénévolat

## ENTRE LES SOUSSIGNES

### ◆ A.L.A.H.M.I.

RNA : 30079812100046

Route de Chalennes

B.P. 80045

Chemillé

49120 CHEMILLE EN ANJOU

*Affiliée à l'URSSAF du Maine et Loire*

Représenté par Monsieur PICARD Marc agissant en qualité de Président.

## D'UNE PART

### ET

◆ Nom – Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

CP Ville : \_\_\_\_\_

N° de téléphone : \_\_\_\_\_ Mail \_\_\_\_\_

## D'AUTRE PART

### IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT

- **Article 1** : L'A.L.A.H.M.I. s'engage à l'égard de  Mr  Mme \_\_\_\_\_ :
  - A lui confier les responsabilités, les missions et activités suivantes : \_\_\_\_\_
  - A respecter les horaires suivants : \_\_\_\_\_
  - A faire un point régulier sur ses activités.
  - A rembourser ses dépenses, préalablement autorisées, engagées pour le compte de l'ALAHMI.
  - A couvrir, par une assurance adéquate, les risques d'accidents causés ou subis dans le cadre de ses activités.
- **Article 2** :  Mr  Mme \_\_\_\_\_ s'engage à l'égard de l'A.L.A.H.M.I. :
  - A coopérer avec les différents partenaires de l'A.L.A.H.M.I. : adhérents, cadres de direction, salariés permanentes, autres bénévoles.
  - A respecter son éthique, son fonctionnement et son règlement intérieur.
  - A respecter les obligations de réserve, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.
  - A s'impliquer dans les missions et activités confiées.
  - A prévenir l'ALAHMI de tout accident survenu.

Le bénévole pourra à tout moment arrêter sa collaboration, mais, dans toute la mesure du possible, en respectant un délai de prévenance raisonnable

Il en va de même pour l'A.L.A.H.M.I., l'association pourra à tout moment décider de la fin de la collaboration avec le bénévole mais, dans toute la mesure du possible, en respectant un délai de prévenance raisonnable

Fait à Chemillé, le \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_\_\_. En deux exemplaires originaux.

(Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »)

A.L.A.H.M.I., PICARD Marc, Le Président.

Nom – Prénom du bénévole



# Convention d'engagement de bénévolat

## Information RGPD

Dans le cadre de votre bénévolat, l'ALAHMI est amenée à collecter vos données personnelles qui seront enregistrées dans un fichier informatisé afin de réaliser différents traitements.

Ces données personnelles ne seront traitées ou utilisées qu'en cas de nécessité :

- Pour l'exécution de votre charte de bénévolat
- Pour répondre à une obligation légale et/ou réglementaire

Le fondement juridique qui autorise l'ALAHMI à traiter vos données personnelles repose sur l'intérêt légitime.

Vos informations personnelles seront conservées 1 an après la fin de votre mission de bénévole.

Pendant toute la durée de conservation de vos données personnelles, l'ALAHMI mettra en place tous les moyens aptes à assurer leur confidentialité et leur sécurité.

L'accès à vos données personnelles est strictement limité aux salariés de l'ALAHMI, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données ou encore exercer votre droit à la portabilité de vos données. Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données pour des motifs légitimes.

Pour exercer ces droits, vous devrez compléter le formulaire de demandes d'exercice des droits. Pour ce faire, vous pouvez, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, contacter Mr PETITEAU Franck par mail ([referent.rgpd@alahmi.fr](mailto:referent.rgpd@alahmi.fr)) ou par voie postale (ALAHMI – Siège Social, Route de Chalonnnes, CHEMILLÉ, 49120 CHEMILLÉ EN ANJOU).

### **Consentement du bénévole**

L'ALAHMI peut utiliser vos données personnelles (photo en particulier) pour sa communication externe et interne (site internet ou autre support interne) avec votre consentement explicite. Nous vous rappelons que vous gardez à tout moment la possibilité de retirer à l'ALAHMI ce consentement.

**Veillez cocher la case ci-joint afin de donner votre consentement**

Si vous estimez, après nous avoir contacté, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Consultez le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits.